

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

24 janvier 2023

Date d'affichage

07 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté : M. Benoît LAVARDE donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN

Mme Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°01/03 : MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint Clair sur l'Elle est propriétaire de la parcelle A 569 située sur la commune de Saint Jean de Savigny.

Sur cette parcelle se trouve aujourd'hui :

- Le terrain principal du stade de football, les terrains annexes sont sur la commune de Saint Clair sur l'Elle
- Les vestiaires du club
- Un parking devant le stade
- La caserne des sapeurs-pompiers
- Un terrain de bi-cross
- Un parking pour les véhicules lors des manifestations importantes au stade ou à la maison des associations implantée en continuité.

Madame le Maire expose quelques contraintes liées à cette situation :

- Deux documents d'urbanisme différents (PLU pour St Clair sur l'Elle - RNU pour St Jean de Savigny)
- Des frais d'entretien des parkings à la charge de la commune, taxe d'aménagement perçue par St Jean de Savigny.
- Saint-Lô Agglo se questionne sur la restitution de certains équipements sportifs aux communes, au vu de ses difficultés budgétaires actuelles. Si c'était le cas, l'arrêté de fermeture de terrain, pour intempéries, doit être signé par les deux maires, par exemple.

Ce site composé du stade et de la maison des associations est un lieu d'animation, d'attractivité pour la commune. Il semble important qu'elle puisse en avoir la libre utilisation.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de modification des limites communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Serge ANFRAY) :

- décide de lancer la procédure de modification des limites communales notamment pour le terrain appartenant à la commune de St Clair sur l'Elle situé sur le territoire de Saint Jean de Savigny.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 